



## Mandat d'un agent commercial immobilier

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

j'ai depuis 2006 un mandat d'agent commercial immobilier,

depuis le debut de l'année le gerant de cette société me demande de changer ce contrat et d'avoir une baisse de 10% je lui ai dit que je ne comptais pas l'accepter, j'ai continué a travailler comme à l'habitude, cependant ce lundi il m'apelle me disant que suite à une réunion qui à eut lieu la semaine dernière (je n'étais pas conviée) il aurais pris la décision que je devais renoncer à mon ancien contrat, sous le coup de la colère j'ai rendu mes papiers à l'agence(formulaires de mandat...)

je subis un préjudice énorme, j'ai des clients, des mandats en cours comment puis je encore me présenter sous cet enseigne dans de telles conditions, et je n'ai pas de preuve écrite de cette pression pour le changement de contrat, puis je malgré tout pretendre une indemnité compensatrice.

comment prouver que c'est le gerant qui a provoquer la rupture de contrat?

merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

je subis un préjudice énorme, j'ai des clients, des mandats en cours comment puis je encore me présenter sous cet enseigne dans de telles conditions, et je n'ai pas de preuve écrite de cette pression pour le changement de contrat, puis je malgré tout pretendre une indemnité compensatrice.

comment prouver que c'est le gerant qui a provoquer la rupture de contrat?

Mais je comprends pas: Le contrat est-il rompu? Comment cela se fait-il puisque précisément votre contrat n'a jamais été résilié?

A ce titre, quelles sont les causes de résiliation du mandat indiquées dans votre contrat?

Très cordialement.